



PROJET PÉDAGOGIQUE  
PÉRISCOLAIRE DE  
L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS  
DE PLUMÉLIAU-BIEUZY  
2025-2028

*Appliqué à l'école Simone VEIL  
en Plumélia*

1. Présentation générale
    - 1.1 Organisateur
    - 1.2 Présentation de la structure
    - 1.3 Le projet éducatif du territoire
  
  2. Le projet pédagogique
    - 2.1 Définition
    - 2.2 Objectifs pédagogiques
    - 2.3 Moyens mis en œuvre
  
  3. Le fonctionnement de l'accueil
    - 3.1 Accueil du matin
    - 3.2 Accueil du soir
    - 3.3 Fonctionnement et valeurs d'une séance
  
  4. L'équipe
    - 4.1 Composition et rôles
    - 4.2 Répartition des animateurs
  
  5. Les locaux
    - 5.1 Espace Droséra
    - 5.2 Locaux de l'école
  
  6. Organisation fonctionnelle
    - 6.1 Temps de travail
    - 6.2 Réunions, pharmacie, tenue
    - 6.3 Règles incontournables
    - 6.4 Législation et encadrement
  
  7. Évaluation du projet pédagogique
  
  8. Conclusion
- Annexes (facultatives)

## Présentation générale

### 1. L'organisateur

La commune de Pluméliau-Bieuzy, située dans le canton de Baud, se déploie sur 86 km<sup>2</sup> et compte 639 enfants de 3 à 17 ans, répartis dans trois écoles. Elle affirme son engagement en faveur d'une politique enfance-jeunesse dynamique, inclusive et éducative.

### 2. Présentation de la structure

L'accueil périscolaire s'adresse aux enfants de maternelle et d'élémentaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Il est déclaré en ALSH pour les temps d'accueil du matin et du soir. L'accueil se fait :

- Le matin (7h00-8h35) dans la salle d'accueil commune,
- Le soir (16h15-19h) à l'Espace Droséra pour les maternelles et à l'école Simone Veil pour les élémentaires.

L'organisation vise à créer un cadre sécurisant et bienveillant, propice à l'épanouissement personnel et au respect du rythme de chaque enfant.

### 3. Le projet éducatif du territoire

Les objectifs fondamentaux définis par la municipalité sont :

- Le vivre ensemble ;
- La réussite ;
- Le développement durable ;
- La participation citoyenne.

*Le respect et le libre choix de l'enfant sont les piliers sur lesquels vont se reposer l'action pédagogique périscolaire.*

## Le projet pédagogique

### 1. Définition

Rédigé par l'équipe de direction avec les animateurs, le projet pédagogique traduit le projet éducatif en objectifs concrets. Il valorise l'autonomie, le respect mutuel, la responsabilisation et la participation active des enfants.

### 2. Objectifs pédagogiques

Le projet pédagogique est là pour préciser les moyens que l'équipe d'animation possède en termes d'organisation, le but étant de pouvoir appliquer les valeurs éducatives transmises par le projet éducatif. De plus, il est un élément indispensable d'une bonne cohésion d'équipe.

Les intentions éducatives se fondent sur les valeurs suivantes :

#### ➤ Le vivre ensemble

- Objectifs : Créer un climat serein, basé sur le respect de soi, des autres et des règles collectives. Favoriser l'entraide, la solidarité et l'acceptation des différences.
- Moyens : Mise en place de jeux coopératifs, de conseils d'enfants, d'ateliers d'expression et d'écoute active. Présence d'un "banc de l'amitié".
- Évaluation : Observation de l'attitude des enfants, fréquence des conflits, qualité des interactions.

#### ➤ La réussite

- Objectifs : Valoriser les compétences de chacun, permettre l'expérimentation, renforcer la confiance en soi et le sentiment de compétence.
- Moyens : Activités adaptées aux niveaux et aux rythmes, ateliers libres, encouragements, affichage des réalisations.
- Évaluation : Retour individuel des enfants, implication volontaire, progression observée dans les projets.

#### ➤ Le développement durable

- Objectifs : Faire prendre conscience des enjeux écologiques, inciter à des comportements écoresponsables, respecter le vivant.

- Moyens : Ateliers nature, tri des déchets, jardinage, constructions écoresponsables, utilisation de matériaux recyclés.
- Évaluation : Observation des réflexes acquis, qualité des gestes écocitoyens, participation aux projets.

➤ **La participation citoyenne**

- Objectifs : Donner la parole aux enfants, encourager la prise d'initiative, les responsabiliser dans la vie collective.
- Moyens : Création d'un conseil d'enfants, choix d'activités par vote, co-construction des règles, responsabilités tournantes.
- Évaluation : Fréquence et qualité des prises de parole, initiatives développées par les enfants, implication dans les décisions.

*Ces valeurs guident l'ensemble des pratiques de l'équipe d'animation, qui veille à garantir un cadre sécurisant, stimulant et ouvert, où chaque enfant peut s'exprimer, progresser et grandir avec les autres.*

## L'équipe

### 1. La composition de l'équipe

- **L'organisateur** : Claude ANNIC, Maire
- **Élue à la Jeunesse** : Emilie Le Frene
- **Responsable du service périscolaire** : Sandrine DUPUIS-MONNIER
- **Équipe d'animation permanente** : Pauline Gérard, Gisèle Le Vessier, Aurélie Michalak, Héloïse Tragin, Gabrielle Tremereaux, Frédérique Royant, Laura Thomas
- **Renforts** : Animateurs stagiaires et vacataires
- **Agents techniques** : ATSEM en charge de l'entretien des classes de maternelle ; Pascale Vessier et Laetitia DULERMEZ pour l'école élémentaire

### 2. Le rôle de chacun

- **L'organisateur** : définit les orientations éducatives et met à disposition un budget de fonctionnement et les locaux nécessaires à l'ACM.
- **L'équipe de direction** : la directrice veille au bon fonctionnement des structures, au respect des réglementations, à la gestion administrative et financière, ainsi qu'à l'application du projet pédagogique. Elle est garante du bien-être des enfants et de l'équipe. Les adjoints la secondent dans les aspects administratifs et relationnels, avec les parents comme avec l'équipe.
- **Les animateurs** : assurent la sécurité affective, morale et physique des enfants. Ils sont à l'écoute de leurs besoins, adaptent les propositions aux rythmes des enfants, instaurent les règles de vie et les font respecter. Ils assurent la transmission des informations auprès des familles, construisent et mettent en œuvre des projets d'animation, participent aux réunions, et s'autoévaluent dans une logique de progression professionnelle.
- **Le personnel d'entretien** : réalise le nettoyage quotidien des locaux chaque matin, ainsi que des blocs sanitaires chaque jour scolaire.

### 3. La répartition des animateurs

- **Accueil périscolaire du matin :**
  - Gabrielle TREMEAUX : 7h45-8h35
  - Gisèle LE VESSIER : 7h00-8h35
  - Aurélie MICHALAK : 7h30-8h35
- **Accueil périscolaire du soir :**
  - Héloïse TRAGIN ou Frédérique ROYANT : Espace Droséra (16h15-19h)
  - Aurélie MICHALAK : Étude (16h15-17h30)
  - Pauline GERARD : Étude (16h15-17h30)
  - Laura THOMAS : Salle périscolaire (16h00-19h)

## Les locaux

L'accueil périscolaire partage les mêmes locaux que l'école. Cette cohabitation nécessite une organisation rigoureuse, notamment en matière de rangement et de réappropriation des espaces à chaque transition entre les temps scolaires et périscolaires.

### 1. L'accueil périscolaire de l'Espace Droséra

- Une cuisine fonctionnelle permettant la préparation du goûter
- Une salle d'accueil équipée de rangements adaptés pour le matériel pédagogique et ludique
- Des sanitaires adaptés à la taille des enfants
- Une cour extérieure aménagée avec des jeux à disposition favorisant le jeu libre et la motricité

### 2. L'accueil périscolaire de l'école

- Deux salles dédiées à l'aide aux devoirs et aux activités calmes
- Une cour avec une structure ludique (toboggan, jeux d'extérieur)
- Une salle d'accueil conviviale
- Le bureau de la directrice, point d'ancrage administratif et lieu de coordination pédagogique

## Fonctionnement de l'accueil périscolaire

### 1. Accueil du matin (élémentaires et maternelles) au sein de l'école

- De 7h00 à 8h35 : accueil anticipé et échelonné des enfants. Un animateur référent accueille les parents et les enfants à l'entrée de l'école et accompagne les enfants jusqu'à la salle d'accueil.

### 2. Accueil du soir pour les élémentaires (dans la salle d'accueil)

- 16h15 - 16h35 : goûter adapté selon le menu de la cantine, différencié entre les grands et les petits afin de répondre à leurs besoins nutritionnels.
- 16h35 - 16h45 : temps libre, les enfants choisissent librement leurs activités.
- 16h45 - 17h30 : aide aux devoirs pour les enfants inscrits à cette modalité. L'objectif est de permettre aux familles de disposer d'un temps de détente à la maison, en consacrant ici un moment scolaire encadré. Alternativement, un temps calme peut être proposé.
- 17h30 - 19h00 : temps libre avec accès à la cour de récréation ou à la salle d'accueil, selon les envies des enfants.

### 3. Accueil du soir pour les maternelles (pôle Enfance de Droséra)

- 16h15 - 16h30 : regroupement et déplacement encadré par au moins deux agents vers l'Espace Droséra.
- 16h30 - 16h45 : goûter adapté selon le menu de la cantine, différencié selon les âges et besoins nutritionnels.
- 16h45 - 19h : temps libre avec accès à la cour de récréation ou à la salle d'accueil, selon les envies.

### 3. Fonctionnement et valeurs d'une séance périscolaire

- **Accueil libre (matin et soir)** : accueil en douceur, possibilité de choisir l'activité ou simplement se détendre.
- **Goûter collectif (soir)** : moment convivial où les règles de politesse et respect du rythme sont valorisées.
- **Temps d'activités** : les enfants choisissent parmi plusieurs propositions ou restent dans un espace libre.
- **Temps d'échange** : temps court pour partager ses ressentis, parler du respect et des règles.

- **Rangement collaboratif** : chaque enfant est encouragé à ranger son matériel, en respectant les espaces et le travail des autres.

## Moyens mis en œuvre

### ✓ Organisation et aménagements

- Espaces différenciés pour petits et grands : salle d'accueil, cour, Espace Droséra, salle d'aide aux devoirs.
- Matériel varié et accessible en libre-service : jeux, livres, matériel artistique, trottinettes, vélos.
- Affichage clair des règles co-construites avec les enfants (respect, sécurité, libre choix).
- Temps flexibles avec plages libres et propositions d'activités adaptées aux âges.
- Une alternance entre activités proposées (ateliers, animations à thème) et temps de liberté, équilibrée selon les jours et les moments.
- Une équipe d'animation formée à la gestion bienveillante des conflits, à l'écoute active et à la posture d'accompagnement non-directif.

### ✓ Rôle de l'équipe d'animation

- Être à l'écoute, bienveillant, attentif aux besoins et choix des enfants.
- Favoriser l'expression et la communication, notamment lors de temps d'échanges.
- Accompagner sans imposer, guider dans le respect du rythme de chacun.
- Veiller à la sécurité affective, morale et physique.
- Co-construire avec les enfants les règles de vie, en expliquant leur sens.
- Organiser régulièrement des temps de sensibilisation au respect et à la citoyenneté.

### ✓ Organisation fonctionnelle de l'accueil

- Temps de travail : les animateurs permanents sont annualisés et principalement affectés à une modalité d'accueil. Certains partagent leurs missions en alternance tout au long de l'année.
- Réunions : une réunion de préparation est organisée pendant les vacances d'été pour la reprise de l'accueil périscolaire. Des points réguliers sont effectués durant l'année, selon les disponibilités.

- Trousse à pharmacie : mise à disposition dans le bureau de la directrice ou dans la salle d'accueil. Tous les soins prodigués sont enregistrés dans un registre dédié.
- Tenue vestimentaire : pas de tenue imposée, mais elle doit être décente, pratique et adaptée au public accueilli.

#### ✓ Règles incontournables

- Interdiction de fumer ou vapoter devant les enfants et dans l'enceinte de la structure (y compris la cour).
- Interdiction de consommer, détenir de l'alcool ou des drogues, ou d'en être sous l'effet.
- Interdiction de tenir des propos racistes, sexistes ou tout discours à caractère politique, religieux ou idéologique.
- Usage du téléphone personnel interdit pendant les activités, sauf en cas d'urgence ou de situation particulière.
- Respect du devoir de réserve.
- Aucun médicament ne doit être administré aux enfants par les animateurs.
- Respect strict des horaires de travail.

#### ✓ Législation et encadrement

Les animateurs doivent impérativement connaître les taux d'encadrement propre à l'accueil périscolaire (hors mercredi) :

- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans

## Les Évaluations

Les évaluations permettent de mesurer si les objectifs pédagogiques ont été atteints et si les moyens mis en place ont été efficaces. Elles se déroulent tout au long de l'année, grâce à différents outils :

### 1. Évaluation qualitative :

- Réunions d'équipe pour évaluer la cohérence des pratiques avec les valeurs du projet.
- Questionnaires et échanges avec les enfants et les familles sur leur perception du respect et de la liberté vécus.

- Observations régulières des animateurs sur la qualité des interactions et l'implication des enfants dans le respect et leurs choix.
- Analyse des situations de conflit pour ajuster les pratiques et renforcer le cadre éducatif

## 2. **Évaluation quantitative :**

Il est difficile de réaliser une évaluation quantitative précise pour un service répondant principalement à un besoin de garde, qui dépend fortement de la conjoncture économique (chômage, saisonnalité, etc.). Néanmoins, la comparaison des chiffres de fréquentation d'une année à l'autre constitue un indicateur pertinent pour apprécier la cohérence et l'adaptation de l'accueil à ce besoin.

## Conclusion

Ce projet pédagogique s'appuie sur deux piliers essentiels : **le respect et le libre choix**. Il vise à offrir aux enfants un cadre où ils peuvent s'épanouir, s'exprimer librement, apprendre à vivre ensemble et développer leur autonomie, tout en étant pleinement accompagnés par une équipe bienveillante et engagée.